

Le Collège de la défense nationale, à Kingston (Ont.), inauguré le 5 janvier 1948, est un collège supérieur où est donné, chaque année, un cours de onze mois sur les aspects économiques, politiques et militaires de la défense du Canada. Ce cours est suivi par des officiers supérieurs de l'armée, par des fonctionnaires de l'État attachés aux forces armées, par des fonctionnaires de divers ministères et par quelques représentants de l'industrie. Il comporte une série complète de conférences données par d'éminents spécialistes en divers domaines, venant du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et d'ailleurs. Le Collège organise en outre des voyages et des visites instructives dans certaines régions du Canada, des États-Unis, de l'Europe et du Moyen-Orient, afin de permettre aux étudiants de mieux se renseigner encore sur les conditions de vie et sur les influences qui s'exercent tant dans leur propre pays qu'à l'étranger. Ce cours, donné pour la douzième fois, de septembre 1958 à juillet 1959, a été suivi par 30 élèves, dont trois de la Marine royale du Canada, quatre de l'Armée de terre, quatre de l'Aviation royale du Canada, un du Conseil de recherches pour la défense, et deux du ministère des Affaires extérieures. Chacun des ministères suivants était représenté par un élève: ministère de la Production de défense, ministère du Revenu national, ministère des Finances, ministère du Commerce, ministère des Transports. La Gendarmerie royale du Canada avait délégué deux élèves. Quant aux étudiants venant de l'étranger, il y avait un représentant de chacun des organismes suivants: la Marine royale, l'Aviation royale, l'Armée britannique, le ministère des Affaires extérieures du Royaume-Uni, l'Office des relations du Commonwealth, la marine des États-Unis, l'armée des États-Unis, l'armée de l'air des États-Unis et le département d'État des États-Unis.

Le Collège d'état-major de l'Aviation royale du Canada, situé à Armour-Heights, à Toronto (Ont.), est un collège permanent dont la mission consiste à former des officiers en vue d'emplois d'état-major dans l'aviation. Le programme de ce collège a pour objet de donner aux officiers, dont le grade est celui de commandant d'escadre ou de chef d'escadrille, la formation supérieure qu'exigent leurs fonctions actuelles et les postes supérieurs qu'ils sont appelés à remplir. Le personnel enseignant est formé d'officiers de l'Aviation royale du Canada et, sur une base d'échange, d'un officier de la Marine royale, de l'Armée canadienne et de l'Aviation royale. Le groupe des étudiants comprend, outre les officiers de l'Aviation royale du Canada, huit officiers de la Marine royale du Canada et un ou deux officiers de l'Armée canadienne, de l'Aviation royale et de l'armée de l'air des États-Unis. Le cours a pour but d'enseigner aux étudiants à penser logiquement et à s'exprimer avec précision, oralement et par écrit. Il vise également à leur faire mieux connaître leur service et l'emploi de l'armée de l'air, et à les tenir au courant des progrès scientifiques et techniques pouvant modifier l'emploi des forces aériennes. Grâce à ce cours, les élèves acquièrent aussi des vues générales sur les problèmes nationaux et internationaux. Les conférenciers invités sont choisis dans le monde de l'industrie, des forces armées, le corps diplomatique et les universités. On organise aussi des visites instructives d'établissements commerciaux et d'installations militaires au Canada et à l'étranger.

PARTIE II.—PRODUCTION DE DÉFENSE*

Aux termes de la Loi sur la production de défense (S.R.C. 1952, chap. 62, modifié) le ministère de la Production de défense a le droit exclusif de fournir au ministère de la Défense nationale les articles et services dont celui-ci a besoin. En outre, il doit veiller à ce que la capacité de production corresponde bien aux exigences du programme de production de défense et que les matières indispensables à ce programme soient en disponibilité. De plus, ce ministère achète les fournitures nécessaires au programme de défense passive et sert d'agent de liaison pour la Corporation commerciale canadienne, société de la Couronne chargée des achats de fournitures de défense effectués au Canada pour le compte d'autres gouvernements, et des approvisionnements requis par le Canada pour faire face à ses engagements en vertu du Plan de Colombo et d'autres accords internationaux. La *Defence Construction (1951) Limited*, société de la Couronne qui relève du ministère de la Production de défense, s'occupe surtout des constructions militaires.

* Rédigé à la Division de l'économique et de la statistique du ministère de la Production de défense, Ottawa.